



Document exposant la position du Groupe PPE sur

LES DROITS DE L'ENFANT

10 mars 2021



I. Introduction: convention des Nations unies, les droits de l'enfant en tant que droits de l'homme, engagement du Groupe PPE

«[...] l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts et contribue à la protection de ses citoyens. Elle contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme, en particulier ceux de l'enfant [...]»

Article 3 du traité sur l'Union européenne

Les droits de l'enfant sont des droits de l'homme: droits que l'Union et ses États membres doivent respecter, protéger et mettre en œuvre. Cela fait plus de 30 ans que la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (ci-après «la convention») a été signée à New York en 1989 et est entrée en vigueur en 1990. Bien que la convention ait été ratifiée par 194 pays, y compris tous les États membres de l'Union européenne, de nombreuses aspirations restent insatisfaites. Nous adhérons au principe mis en avant dans la convention susmentionnée qui dispose que **l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.**¹

Les droits de l'enfant continuent d'être violés ou ignorés dans de nombreuses régions du monde, y compris dans les États membres de l'Union. Les enfants sont victimes de violence, d'abus, de pauvreté et d'exclusion sociale. Ils sont encore confrontés à la discrimination en raison de leur religion, leur handicap, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique, leur séparation transfrontalière ou leur statut juridique et social. Le groupe PPE est fier d'être un défenseur et un gardien des droits de l'enfant et s'efforce donc de toujours améliorer la protection et la participation des enfants. Sur la base d'une proposition de résolution commune en 2014 à la suite d'une initiative menée par le PPE, le Parlement européen a demandé à la Commission de présenter une stratégie sur les droits de l'enfant comprenant un plan d'action concret. Ce moment est enfin arrivé.

La future stratégie européenne sur les

droits de l'enfant² fixera le cadre de l'action de l'Union pour mieux promouvoir et protéger les droits de l'enfant. La stratégie établira des mesures pour l'Union pour mettre en œuvre, entre autres : **les droits des enfants les plus vulnérables, les droits de l'enfant à l'ère numérique, la prévention et la lutte contre la violence et la promotion d'une justice adaptée aux enfants.** Cette stratégie comprendra également des recommandations d'action par d'autres institutions européennes, les États membres et les parties prenantes. Le Groupe PPE se réjouit de la future stratégie européenne sur les droits de l'enfant, mais souligne cependant l'importance des domaines d'action suivants et le besoin d'outils innovants pour protéger les enfants et leurs droits, en agissant non seulement en leur nom, mais aussi avec eux. En outre, nous demandons à tous les États membres de charger spécifiquement une autorité publique de mesurer les effets de la législation nationale et régionale sur les enfants, ainsi que de promouvoir, de manière plus générale, les droits de l'enfant dans les politiques gouvernementales.

II. Protection des droits de l'enfant par la législation de l'Union - protection de l'intérêt supérieur de l'enfant

1. Législation de l'Union adaptée aux enfants

Avant que la Commission européenne ne propose une nouvelle initiative ou une révision des initiatives existantes, elle évalue la nécessité d'une action de l'Union et les conséquences économiques, sociales et environnementales potentielles de différentes options politiques grâce à des outils d'analyse d'impact.

Nous pensons qu'un «test des droits de l'enfant» serait un atout majeur pour la législation de l'Union, tout comme l'est le test PME. Ce test pourrait être utilisé dans le cadre des analyses d'impact en vue de rationaliser et de renforcer les mesures d'appui aux droits de l'enfant. Tout comme le test PME, qui a été développé pour «évaluer rigoureusement les conséquences

¹ Préambule de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

² <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12454-Delivering-for-children-an-EU-strategy-on-the-rights-of-the-child>

des initiatives législatives et administratives à venir sur les PME et tenir compte des résultats pertinents lors de la rédaction de propositions», le test des droits de l'enfant comprendrait plusieurs étapes:

- > consultation des parties prenantes, incluant un mécanisme de participation des enfants;
- > identification des domaines concernés;
- > mesure des conséquences sur les enfants;
- > évaluation d'autres mécanismes.

Étant donné que toute la législation européenne peut influencer directement ou indirectement la vie et le bien-être de nos plus jeunes citoyens, un tel test dans le cadre de l'analyse d'impact permettrait d'identifier et de prévoir des mesures qui aideront à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. En utilisant des données récentes, comparables et de haute qualité, ventilées par sexe et par âge, il serait possible de s'assurer que la prochaine législation de l'Union respecte les engagements de la convention des Nations unies. En outre, une révision et une mise à jour du cadre d'indicateurs de l'Union pourraient permettre d'inclure les indicateurs axés sur les enfants.

2. Vers un système judiciaire adapté aux enfants

L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours primer dans les affaires concernant le bien-être et, qu'il s'agisse d'une affaire de garde, de la désintégration de la vie familiale, de litiges en matière de résidence (y compris relatifs à des enfants ressortissants de pays tiers), d'enfants nés dans des familles LGBTI+ ou d'autres affaires relatives à la protection de l'enfant. Même si le droit de la famille reste une compétence des États membres, l'Union peut légiférer s'il y a des incidences transfrontalières conformément à la procédure législative spéciale. C'est particulièrement le cas à la suite du Brexit et aussi pour assurer la continuité de l'intérêt supérieur de l'enfant en matière de garde et de pension alimentaire, surtout lorsqu'un des parents vit dans l'Union et l'autre dans un pays tiers.

Chaque litige familial est stressant et chargé d'émotions, mais les affaires transfrontalières sont encore plus sensibles et juridiquement difficiles. Par conséquent, il convient de sensibiliser davantage le public à ces questions complexes, notamment en ce qui concerne les affaires transfrontalières de garde, l'exécution transfrontalière des droits de visite et des obligations de pension alimentaire ou

les procédures relatives aux enlèvements parentaux transfrontaliers, **en clarifiant notamment les droits et obligations des parents et les droits des enfants dans chaque pays**. L'intérêt supérieur de l'enfant pourrait être mieux protégé en améliorant les services nationaux, le tout en étroite collaboration avec l'Union.

Dans de tels cas, la médiation pourrait aider à éviter les situations conflictuelles existant dans de longues affaires portées devant la justice. Des chambres spécialisées au sein des systèmes nationaux de tribunaux de la famille, avec l'aide d'organes de médiation, pourraient contribuer à un traitement plus rapide de ces affaires transfrontières.

Ces affaires sont aussi juridiquement compliquées en raison des différences entre les États membres concernant l'âge minimum requis, ce qui peut entraîner un traitement différent d'un enfant en fonction des différents critères d'âge. Les différences de terminologie entre États rendent souvent très difficile la classification des infractions transfrontalières. Le groupe PPE demande donc à la Commission européenne d'identifier les problèmes liés aux différentes terminologies.

Le droit d'être entendu (également en tant que réalisation des droits de participation de l'enfant) est un droit de principe tel que défini par la convention. Conformément à l'article 12 de la convention, les enfants ont le droit d'exprimer librement leurs opinions sur toute question les intéressant, **les opinions des enfants étant dûment prises en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité**. Ce droit s'applique également à la participation des enfants aux affaires sociales et politiques, ainsi qu'aux procédures judiciaires et administratives. De manière générale, le droit de l'enfant d'être entendu illustre «la capacité d'agir» des enfants, les considérant non seulement comme des personnes vulnérables nécessitant une protection sociale, mais aussi comme des décideurs informés, des détenteurs de droits et des membres actifs de la société. La voix de l'enfant doit donc être entendue, dans la mesure du possible, dans toutes les situations. Nous devons parler au nom des enfants, à propos des enfants et avec les enfants.

La pandémie de COVID-19 a posé des problèmes pour l'accès des parties à la justice, ce qui nécessite une réaction volontariste de la part des autorités compétentes. S'assurer que les exigences de procédure prescrites sont respectées implique de supprimer les obstacles à une procédure régulière et à l'accès à la justice.

En 2016, dans sa résolution sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute l'Union européenne³, le Parlement européen rappelle que le grand nombre de pétitions reçues au sujet d'enfants indique qu'il y a un problème majeur dans la mise en œuvre du règlement Bruxelles II bis. Il estime aussi que tous les systèmes de protection de l'enfance devraient disposer de mécanismes transnationaux et transfrontaliers tenant compte des spécificités des conflits transfrontaliers; il incombe au Parlement européen de garantir que ses travaux législatifs et non législatifs contribuent au respect, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, ainsi qu'à améliorer la situation des enfants à l'intérieur de l'Union et dans le reste du monde.

Le Groupe PPE appelle les États membres à s'engager à créer un système judiciaire adapté aux enfants qui tienne compte de la situation et des besoins spécifiques d'un enfant (qu'il soit une victime, un témoin ou un délinquant) lors de la procédure. Il est important de mettre en place des audiences adaptées à l'âge de l'enfant et menées par un personnel spécialisé, où un soutien psychologique efficace est facilement accessible, pour les enfants victimes de crimes afin de lutter contre tout stress et traumatisme potentiels. Toute décision concernant la situation d'un enfant doit être clairement expliquée, y compris ce que cela signifie directement pour l'enfant. Le groupe PPE appelle les États membres à prévoir des lignes directrices pratiques, une formation adéquate pour tous les professionnels en contact avec les enfants (les enseignants, les éducateurs dans les crèches, les professions juridiques et médicales, par exemple) ainsi qu'une formation obligatoire pour les procureurs des affaires concernant les mineurs et les juges des tribunaux de la famille. Le Groupe PPE demande également à la Commission de continuer à faciliter la formation des praticiens de la justice sur le droit de la famille transfrontalier de l'Union, en particulier dans la perspective des nouvelles règles relatives aux affaires transfrontalières de garde et d'enlèvement parental en vertu du règlement Bruxelles II bis qui entrera en vigueur à la mi-2022. Nous encourageons également la mise à disposition de services de traduction afin que tous les enfants puissent s'exprimer de manière plus confortable. Il est crucial de prendre des initiatives pour mettre en place un système juridique adapté aux enfants. Le groupe PPE demande à tous les États membres de veiller à ce que leurs jeunes citoyens aient accès à ces informations d'une manière qui leur est adaptée, en tenant compte de tout handicap qui pourrait empêcher l'accès.

3. Lutte contre la violence - intégrité physique et droit à grandir dans un environnement sain

Dans le but de renforcer la protection des droits et du bien-être de l'enfant, nous devons **prendre en compte la question du droit de l'enfant à l'intégrité physique** lors de la préparation et de l'adoption d'une nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant. Cela implique notamment de lutter contre toutes les formes de violence faite aux enfants, y compris la violence physique, sexuelle, économique et psychologique en accordant l'attention nécessaire à la perspective de genre⁴. Les enfants sont touchés directement et indirectement par la violence domestique, qui a été aggravée par la pandémie de COVID-19. Dans un contexte d'isolement à la maison, de télétravail, de fermeture des écoles et d'insécurité financière, on a observé que les relations familiales ont tendance à être de plus en plus tendues, ce qui accentue la vulnérabilité des enfants et des femmes. Le Groupe PPE recommande d'utiliser des centres d'accueil de qualité lorsque cela s'avère nécessaire, comme dans des situations de violence domestique, pour permettre aux familles de se rencontrer dans un environnement protégé en présence d'un assistant social.

Les enfants continuent d'être victimes de mauvais traitements, de négligence et sont la cible de brimades, y compris de cyberharcèlement. Les abus sexuels concernant des enfants, notamment la distribution de pédopornographie et de contenus de prostitution des enfants, entraînent une victimisation accrue, en particulier parmi les filles et les jeunes femmes. Il est nécessaire que les adolescents reconnaissent leurs droits dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le consentement. Le Groupe PPE salue la communication de la Commission sur une stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants, mais reste convaincu que la nouvelle stratégie doit examiner attentivement toutes les formes de violence faites aux enfants et garantir l'intégration des droits de l'enfant à travers les mesures législatives et non législatives existantes et à venir. La stratégie doit également permettre une coopération étroite entre les États membres de l'Union et les pays tiers ainsi

³ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2016-0142_FR.html

⁴ <https://www.eppgroup.eu/newsroom/publications/epp-group-position-paper-on-gender-equality>

qu'une réponse coordonnée en matière de coopération policière et judiciaire par l'intermédiaire d'Europol et d'Eurojust. Il faut davantage de données afin de s'attaquer aux obstacles à la lutte contre le trafic d'enfants. Par conséquent, le Groupe PPE appelle à une coopération plus étroite entre les autorités publiques et la société civile, les autorités locales, les entités liées à l'église et d'autres acteurs semblables. En outre, une réponse coordonnée et transnationale en matière de coopération policière et judiciaire est cruciale. Avec davantage de connaissances et à l'aide d'une réponse coordonnée, il est possible d'identifier les victimes à un stade précoce afin de leur fournir une assistance juridique garantissant leurs droits. L'identification précoce est essentielle pour mettre un terme à la dépendance entre le prédateur et sa victime. Le groupe PPE fait preuve d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence faite aux enfants et encourage la participation des enfants aux décisions les concernant. Nous sommes déterminés à agir, non seulement au nom des enfants, mais aussi avec leur contribution et leur point de vue pour leur assurer une meilleure protection.

4. Les enfants dans l'environnement en ligne

En mai 2012, la Commission européenne a présenté la stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants afin de donner aux enfants les compétences et les outils numériques dont ils ont besoin pour bénéficier pleinement de leur accès en ligne, tout en garantissant leur sécurité. Elle vise également à libérer le potentiel du marché des contenus en ligne interactifs, créatifs et éducatifs. Toutefois, dans l'environnement en ligne en pleine évolution, huit ans, c'est presque une vie. Il est donc grand temps d'adopter une nouvelle stratégie qui tiendra compte des dernières évolutions technologiques. À cette fin, la nouvelle stratégie européenne sur les droits de l'enfant devrait inclure un ensemble de mesures et tenir compte des enseignements tirés de l'essor de l'apprentissage en ligne pendant la pandémie de COVID-19. Ces derniers mois ont accéléré la tendance déjà existante qui consiste à faire évoluer les activités de nos enfants vers une réalité en ligne. La culture numérique est essentielle pour que tous les enfants puissent naviguer sur l'internet de la manière la plus sûre possible.

Les principales conclusions du rapport de l'UNICEF de 2017 sur les enfants dans le monde numérique⁵ montrent qu'il est de plus en plus évident que les enfants accèdent à l'internet de plus en plus tôt.

Dans certains pays, les enfants de moins de 15 ans sont aussi susceptibles d'utiliser l'internet que les adultes de plus de 25 ans. D'une part, la connectivité peut entraîner des changements radicaux pour une partie des enfants les plus marginalisés du monde, en leur donnant la possibilité de réaliser leur plein potentiel et de mettre un terme à des générations de pauvreté. D'autre part, la technologie numérique peut également rendre les enfants plus vulnérables aux risques en ligne et hors ligne, ce qui les expose davantage à des problèmes particuliers en ligne, tels que la violation de la vie privée. Le groupe PPE invite la Commission à formuler des garanties plus solides pour lutter contre l'utilisation abusive des médias sociaux, en particulier dans le cas des enfants qui accèdent à des plateformes sans surveillance. Le groupe PPE invite la Commission à proposer un cadre de protection des consommateurs plus solide pour les enfants, notamment en ce qui concerne les micro-achats, les achats dans les jeux et la publicité ciblée, notamment dans le contexte de la pandémie actuelle et de l'allongement du temps passé en ligne.

La lutte contre les abus sexuels concernant des enfants constitue une priorité pour le Groupe PPE. Le Parlement européen et le Conseil ont tous deux demandé de nouvelles mesures concrètes, élaborées en collaboration avec les plateformes technologiques et le secteur des TIC. Le Groupe PPE invite également les entreprises technologiques à assurer une culture de protection pour leurs utilisateurs finaux. La stratégie de l'Union en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants⁶ apporte une réponse globale à la menace croissante que représentent les abus sexuels concernant des enfants, en ligne et hors ligne, en améliorant la prévention, les enquêtes, les signalements et l'assistance adaptés aux enfants et à l'âge des victimes. Le Groupe PPE invite les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ériger en infraction pénale l'abus sexuel d'enfants en ligne, la cyberprédation, le fait d'appâter des enfants sur l'internet et le partage d'images intimes et explicites sans consentement.

Le Groupe PPE est convaincu que la stratégie n'est qu'un point de départ et que des propositions législatives concrètes sont nécessaires pour lutter efficacement contre

⁵ https://www.unicef.org/publications/files/SOWC_2017_ENG_WEB.pdf

⁶ https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/20200724_com-2020-607-commission-communication_fr.pdf

les abus sexuels concernant les enfants: par exemple, une proposition exigeant des fournisseurs de services en ligne concernés qu'ils détectent les contenus à caractère pédopornographique et les obligent à les signaler aux autorités publiques. Les lacunes de la législation doivent être identifiées et comblées afin que la protection des données personnelles ne devienne pas une forme de protection pour les auteurs d'infractions.

Le Groupe PPE apprécie l'engagement pris par la Commission de veiller à ce que la directive 2011/93/UE relative aux abus sexuels concernant les enfants soit pleinement mise en œuvre et respectée dans l'ensemble de l'Union.

Afin de garantir que les abus sexuels en ligne concernant des enfants puissent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites efficaces, le Groupe PPE estime qu'il est important que les services répressifs puissent légalement avoir accès à la pédopornographie qui a été cryptée. Le Groupe PPE soutient la création éventuelle d'un centre européen de prévention et de lutte contre les abus sexuels concernant des enfants, qui apporterait un soutien global aux États membres. En raison de la pandémie de COVID-19, la majorité des activités d'apprentissage et de socialisation se déroulent en ligne. L'utilisation accrue de l'internet, et en particulier des médias sociaux, a amplifié le risque de cyberharcèlement. Nous devons veiller à ce que les enfants puissent profiter pleinement des possibilités offertes par l'internet, à l'abri de la menace de harcèlement. La stratégie doit comprendre des dispositions visant à cibler les causes profondes du harcèlement en ligne, ainsi qu'à doter les jeunes des connaissances et des outils leur permettant de réagir efficacement s'ils y sont confrontés.

Les lacunes préexistantes et l'insuffisance de la transformation en matière d'éducation numérique sont pleinement apparues durant le confinement imposé par le coronavirus, qui a contraint des millions d'enfants, d'élèves et d'étudiants à rester chez eux. La pandémie de COVID-19 a encore mis en lumière les inégalités qui existent en Europe. Les groupes d'enfants vulnérables, notamment les enfants porteurs de handicap, appartenant à des groupes ethniques ou minoritaires⁷, issus de milieux socio-économiquement défavorisés, tels que les enfants vivant dans des zones rurales et difficiles d'accès, n'avaient qu'un accès limité à l'enseignement à distance ou en ligne. Conformément à l'article 29 de la convention, l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de sa personnalité et le développement de

ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. En raison de la pauvreté numérique, de nombreux enfants dans l'Union ne peuvent avoir accès de manière égale à l'éducation. Cette réalité ne doit pas perdurer et ne peut devenir une partie acceptée de la «nouvelle normalité» après la pandémie de COVID-19.

Pour le Groupe PPE, dispenser une éducation de qualité et inclusive à tous les enfants vivant en Europe est un objectif important. La culture numérique est devenue un facteur essentiel, notamment pendant la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de garantir l'égalité d'accès aux outils numériques nécessaires à l'enseignement à distance. Aucun enfant ne doit être oublié.

Les enfants s'épanouissent lorsque les parents prospèrent et peuvent leur offrir une vie décente et une éducation au sein de la famille. Pour y parvenir, des politiques modernes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, assorties de modalités de travail flexibles, et des services de garde d'enfants, y compris un système de qualité pour l'éducation de la petite enfance, doivent être au cœur de notre travail sur les droits de l'enfant. Les investissements précoces sont essentiels pour la formation du capital humain. Les initiatives politiques les plus efficaces se concentrent presque invariablement sur la période préscolaire et scolaire; l'éducation est donc un élément central d'une stratégie sociale ambitieuse et efficace en faveur des enfants. Le Groupe PPE attire également l'attention sur l'importance de consacrer 10 % du Fonds pour la relance à l'éducation, conformément au vote du Parlement européen en octobre 2020.

5. Permettre à tous les enfants de réussir - protection des enfants vulnérables

Les enfants sont notre avenir, il est donc dans l'intérêt de l'Union de leur donner à tous les moyens de réussir. Il est essentiel, pour leur bien-être, de veiller à ce que les enfants aient un sentiment d'appartenance et d'inclusion au sein de leur communauté, en leur permettant de s'épanouir et de prospérer. Pour cette raison, le Groupe PPE estime que la nouvelle stratégie de l'Union sur les droits de l'enfant devrait envisager une vision globale des besoins des enfants, intégrée dans les mesures législatives et

⁷ <https://www.eppgroup.eu/newsroom/publications/epp-group-position-paper-on-the-eu-roma-inclusion-process>

non législatives existantes et futures, et accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des enfants vulnérables, y compris les enfants porteurs de handicap, les enfants migrants et les enfants exposés au risque de pauvreté, comme les enfants roms. En effet, ces derniers sont les plus touchés par la pauvreté, étant les membres les plus fragiles de la communauté. Selon une récente enquête menée dans onze États membres de l'Union par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)⁸, les enfants roms vivant dans une extrême pauvreté sont souvent coincés dans un cycle de pauvreté transgénérationnelle.

Malgré des progrès récents, la pauvreté des enfants et les cycles de pauvreté et d'inégalité intergénérationnels restent un problème dans l'Union, la pandémie de COVID-19 aggravant la situation.

L'Union européenne est considérée comme un chef de file dans la lutte contre la pauvreté des enfants. La recommandation du Conseil, adoptée en 2013, sur l'investissement dans l'enfance y a grandement contribué. À la demande du Parlement européen, la Commission entend aller plus loin. Une proposition de recommandation du Conseil relative à une garantie pour l'enfance est prévue pour 2021. Une telle garantie devrait assurer l'accès à une éducation et à un accueil gratuits et de qualité des jeunes enfants, à une alimentation adéquate, à des soins de santé et à un logement grâce à une approche coordonnée aux niveaux européen, national, régional et/ou local.

Le Groupe PPE s'engage à poursuivre les discussions et les travaux sur la garantie pour l'enfance et à adopter une approche pragmatique, dans le but de parvenir à une mise en œuvre efficace au sein des États membres et de tirer parti des enseignements de la garantie pour la jeunesse. D'importants éléments donnent à penser que les jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés se voient proposer beaucoup trop tard la première aide à la transition entre l'école et le travail. Il est impératif qu'ils acquièrent le plus tôt possible les compétences sociales et cognitives nécessaires à leur développement à long terme et à leur réussite professionnelle. Par conséquent, l'affectation de 5 % du FSE + aux enfants particulièrement défavorisés pourrait compléter la recommandation du Conseil relative à la garantie pour l'enfance.

Les systèmes éducatifs⁹ et de formation doivent être réformés afin que les enfants vulnérables puissent bénéficier des mêmes chances de scolarisation que leurs pairs. Il est primordial de reconnaître que les

enfants ont le droit de se reposer et de se divertir, de se livrer à des activités ludiques et récréatives adaptées à leur âge et de participer librement et de manière égale à la vie culturelle et artistique.

Dès le plus jeune âge, l'appartenance et la sécurité juridique sont essentielles au développement de l'enfant et à sa réussite dans la vie. Un enfant apatride aura des difficultés à jouir de ses droits et à accéder aux services publics, et sera plus exposé au risque d'exploitation, ce qui affectera sa capacité de réussite. Le Groupe PPE insiste pour que la Commission européenne et les États membres collaborent pour garantir que tous les enfants aient accès à un acte de naissance, à une nationalité et à des documents d'identité.

Nous devons garantir à tous les enfants l'accès à un environnement sain et à des soins de santé afin que tous puissent grandir et atteindre leur plein potentiel. Le Groupe PPE s'engage à lutter pour un environnement naturel plus sain et plus propre pour les plus jeunes citoyens européens. Le Groupe PPE est donc déterminé à s'attaquer à la pollution atmosphérique et à la préservation de l'environnement naturel afin d'enrayer le changement climatique le plus rapidement possible. Il s'agit de l'investissement le plus important que nous puissions engager pour nos enfants.

Alors que la pandémie de COVID-19 a affecté les systèmes de soins de santé dans toute l'Union, les soumettant à une pression sans précédent, nous devons nous battre pour défendre le droit de chaque enfant d'avoir un accès complet à des services de santé adaptés, y compris des soins psychiatriques et psychologiques de haute qualité. Il s'agit d'un point crucial car, à la suite de la pandémie actuelle, l'Union sera confrontée à une crise de la santé mentale qui aura des conséquences très néfastes pour nos enfants. Dans les années à venir, le manque d'action et d'investissement dans les infrastructures et les services de santé mentale aura un impact dévastateur à long terme sur les enfants et les adolescents. Aucun enfant ne doit être laissé pour compte ni négligé lorsqu'il est confronté à toute forme de maladie physique ou mentale. Le Groupe PPE soutient la mise en place d'un calendrier européen uniforme et cohérent pour la

⁸ Enquête sur les Roms - Données en bref: Pauvreté et emploi: la situation des Roms dans 11 États membres de l'UE, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014

⁹ <https://www.eppgroup.eu/newsroom/publications/epp-group-position-paper-on-education-in-the-era-of-digitalisation>

vaccination des enfants et l'égalité d'accès aux thérapies et aux médicaments les plus récents dans le domaine du traitement pédiatrique, en particulier pour les maladies rares et les cancers infantiles.

Le Groupe PPE estime que des investissements appropriés pendant l'enfance et pour les enfants peuvent être profitables à long terme pour les individus, la société et l'économie, car les avantages économiques et sociaux de ces investissements dépassent largement les coûts de financement.

III. Future stratégie européenne sur les droits de l'enfant

La manière dont les adultes et la société traitent les enfants et voient leur rôle a changé depuis longtemps. Malgré des progrès significatifs dans toute l'Europe, des problèmes fondamentaux subsistent, tels que la violence contre les enfants, la pauvreté des enfants, le harcèlement et l'accès à une justice adaptée aux enfants. La stratégie future doit être globale. Toutes les stratégies existantes pertinentes devraient être intégrées et cohérentes, afin que l'Union ne fasse pas double emploi et ne duplique pas les efforts et les financements. Les enfants sont l'avenir de l'Europe, c'est pourquoi nous devons tenir compte de leurs droits et de leurs besoins. Il est impossible de débattre de l'avenir de l'Europe sans prendre en compte les opinions et les besoins de ses jeunes citoyens. Notre devoir est de donner à tous les enfants les moyens de réussir, afin qu'ils soient prêts à affronter sans crainte les défis futurs et à s'épanouir dans leur vie.